



Compte-rendu du Conseil d'Établissement du Conservatoire Séance ordinaire du 17 janvier 2023

Introduction

Présentation des différents membres du Conseil d'Établissement

Un enseignant n'ayant pu participer à cette séance souhaite que les futures séances ne soient pas organisées le mardi soir car c'est un jour chargé en enseignements. Mme LHEUREUX, indique qu'à l'avenir les séances seront tenues à différents jours de la semaine pour ne pas pénaliser les membres du Conseil.

Mme LHEUREUX souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et ne doute pas de la qualité des échanges et espère que chacun sera satisfait des travaux de cette instance. La présidente, regrette la faible participation aux élections et reconnaît la nécessité pour la Ville de Grenoble de trouver une solution pour avoir davantage de représentants quitte à relancer un système de représentation, le Conservatoire ayant un vrai besoin de travailler avec une forte représentation des familles.

Mme LHEUREUX informe les nouveaux membres du principal enjeu de cette année scolaire, consistant dans la mise en œuvre du projet d'établissement adopté en juillet 2022.

- **Installation des membres du Conseil d'Établissement – point sur les élections**

À la suite des élections des membres du Conseil d'Établissement, un rappel du rôle de l'instance est fait à la lecture de l'article 8 du règlement : « Le Conseil d'Établissement est une instance consultative. Il formule des propositions et émet des avis sur des points importants de l'activité, de l'organisation et du fonctionnement général du Conservatoire. Il émet un avis sur le règlement de l'établissement et ses éventuelles modifications ».

Le renouvellement des membres élus du Conseil a été fait lors des élections du 4 janvier 2023 pour les 3 collèges ayant reçu des candidatures :

1) Collège des personnels enseignants : 4 élu-es pour 8 sièges

- Jean-Sébastien BUSSMANN
- Patrice HIBON
- Estelle ETIENNE
- Barbara DEGRIMA

2) Collège des personnels administratif et technique : 0 élu-e pour 2 sièges

Aucune candidature déposée

3) Collège des parents d'élèves mineur-es : 1 élue pour 8 sièges

Mme Claudia MONDELLI

4) Collège des élèves majeur-es : 2 élu-es pour 4 sièges

- Armand BEN REHAIEM
- Aina RASOLDIER

Un travail sera fait cette année sur la mise à jour du règlement, principalement sur la pédagogie, mais également administratif. Le résultat sera présenté lors d'une séance du Conseil au cours de l'année scolaire.

- **Point rentrée 2022-2023**

- Les principaux chiffres de l'année 2022-2023 sont présentés.

1702 élèves au 17 janvier 2023 (1475 élèves en musique, 334 en danse et 71 en théâtre).

1319 élèves sont grenoblois, soit 77,5 % de l'effectif total ; 383 sont non-grenoblois, soit 22,5 %.

439 nouveaux élèves pour l'année 2022-2023.

226 élèves sont inscrits en classes à horaires aménagés (CHA) à l'école Léon Jouhaux, au collège Charles Münch ou au collège Lucie Aubrac.

76 élèves ont le statut d'artistes de haut niveau (AHN)

25 élèves sont inscrits en musique et handicap.

Les interventions en milieu scolaire concernent 15 musiciens intervenants + 1 stagiaire du CFMI, représentant 258h15 hebdomadaires dans 37 écoles, soit 342 classes ou 6910 élèves.

Pour répondre aux objectifs du projet d'établissement, un redéploiement des heures est fait vers les disciplines à développer.

Une perte d'élèves inscrit-es en CHA est constatée et suscite un travail avec les partenaires du Conservatoire. Pour le collège Charles Münch, les candidatures se font par demande de dérogation d'affectation à l'attention des autorités académiques, ce qui fait dépendre les entrées en 6^e de cette attribution. De plus, initialement, les élèves étaient regroupés dans des classes uniquement constituées de CHA. Or, désormais, les classes sont mixtes entre CHA et non-CHA ce qui mélange les différents publics du collège et peut rebuter certaines familles à s'inscrire en CHA. Enfin, les problématiques liées au secteur géographique et à la délinquance qui y a cours peut également expliquer la baisse des effectifs de CHA.

- Une question est posée concernant le nombre d'élèves inscrit-es au Conservatoire en musiques actuelles et si ce département est concerné par une baisse d'effectifs. Mme MARKARIAN indique que le département est composé de 83 élèves, exactement autant que l'année dernière.

- Action culturelle

Le Conservatoire se félicite de la stabilisation de l'équipe de régie (avec la mise au stage d'un agent en vue de sa titularisation).

Plus de 200 évènements sont organisés pour la saison 2022-2023 : 15 concerts d'enseignant-es, 100 spectacles pédagogiques, 99 auditions, 50 « hors les murs ». La jauge de fréquentation se situe autour de 90 % pour la saison des enseignant-es, et autour de 50 % pour les concerts pédagogiques. Le public est notamment constitué de parents et d'élèves mais également d'usager-es extérieur-es au Conservatoire. Enfin, il est à noter que la programmation est gratuite, sauf à de rares exceptions, selon les partenaires.

L'unité Action culturelle et communication est également en charge de 21 sessions de pratiques collectives, 200 locations d'instruments à l'année et 50 prêts ponctuels (pratiques collectives, cours),

ainsi que de l'achat et l'entretien annuel des instruments. Enfin, les actions de communication du Conservatoire sont réalisées en interne : plaquette, affiches et tracts, site internet, presse, e-mails aux usager-es.

- **Nouveautés pédagogiques mises en place à la rentrée 2022-2023**

- Éveil artistique

Deux nouveaux parcours d'éveil ont été déployés cette année en grande section (GS) et cours préparatoire (CP) : 7 cours de 45 min d'éveil artistique GS assurés par des musicien-nes intervenant-es en milieu scolaire (MIMS) à destination de 77 élèves ; 8 cours d'1h15 d'éveil artistique CP avec une enseignante pour le chœur et une enseignante pour la danse à destination de 97 élèves. Ces pratiques ont nécessité l'adaptation de la salle 107 en salle d'éveil avec la pose d'un tapis de danse pendant l'été pour permettre d'accueillir ces élèves dans les meilleures conditions. Afin de coordonner toutes les activités liées à l'éveil artistique et permettre un lien direct avec les écoles, une musicienne intervenante dispose désormais d'heures de coordination dédiées avec une présence à l'administration tous les lundis.

L'éveil artistique CP s'intègre dans l'offre chorégraphique globale avec également des séances de découverte de la danse sur temps scolaire pour les classes de CP et CE1 et de hip-hop pour les classes de CM1 sur le temps scolaire. 11 créneaux d'1h de découverte de la danse et 4 créneaux d'1h de découverte du hip-hop ont ainsi été proposés aux écoles pour des périodes de 5 à 7 semaines. Cette offre permettra sur l'année de toucher 1200 élèves qui découvriront la danse au Conservatoire. En complément, le Conservatoire propose depuis la rentrée des cours débutant-es pour des élèves adolescent-es et préadolescent-es du CM1 à la 3^e, à destination de 15 élèves. 1 cours adultes amateurs a également été créé avec 8 élèves.

- Pratiques collectives

L'offre de pratiques collectives s'est vue développée avec la création d'un ensemble à vents début du 1^{er} cycle pour découvrir la pratique d'ensemble dès le début de la scolarité. Pour les cordes, l'orchestre de début de cycle 1 a vu son effectif augmenté également. D'autres pratiques ont vu leur session rallongée. Le travail sur la diffusion hors les murs du Conservatoire va se poursuivre : concerts dans les écoles ou différentes structures de la Ville, ainsi qu'au nouvel EHPAD André Léo. La direction salue à nouveau le travail des musicien-nes intervenant-es qui, grâce à leur présence au quotidien auprès des enseignant-es de l'Éducation nationale, facilitent la concrétisation de nombreux projets avec les écoles.

- Question de Mme MORDANT, présidente de l'harmonie de Grenoble : quelle est la proportion des élèves de 3^e cycle qui a accès à une pratique collective toute l'année ? Seul l'orchestre d'harmonie de 3^e cycle aura eu une session d'un trimestre : un travail va être fait pour programmer cet orchestre sur l'année entière. En revanche, tout-e élève de 3^e cycle qui veut faire une pratique collective à l'année le peut, notamment grâce à d'autres ensembles proposés.

- Musique et handicap

À la suite du départ à la retraite de l'enseignant Musique et handicap, une nouvelle enseignante est arrivée en novembre. Elle assure l'enseignement pour 4 ateliers pour les résident-es de centres d'accueil et recherche de nouvelles structures partenaires pour l'année prochaine. De plus, un suivi personnalisé a été mis en place conjointement avec une enseignante de formation musicale pour permettre à 6 élèves de suivre un parcours de formation musicale adaptée. Une évaluation du dispositif sera faite à la fin de l'année.

- Bibliothèque

Un travail est mené depuis la rentrée sur la fréquentation de la bibliothèque avec la réalisation de supports de communication : un flyer, ainsi qu'un marque-page pour permettre à toutes et tous d'avoir les informations clés relatives à la bibliothèque (horaires, nombres de prêts, etc.). De plus, la bibliothèque doit être perçue comme un lieu de rencontre et de diffusion : les rayons de culture, des concerts, des visites et des expositions se tiennent depuis la rentrée. Ces actions portent déjà leurs fruits avec une fréquentation en forte augmentation depuis l'an dernier, notamment sur les mercredis où en novembre le nombre de visites a doublé.

Mme LHEUREUX rappelle qu'un travail majeur est entamé depuis septembre 2022 afin de réorganiser/réaménager le hall d'accueil qui doit, au-delà de rendre l'accès et l'attente au Conservatoire plus conviviaux, conduire plus facilement à la bibliothèque.

- **Questions diverses**

Madame MONDELLI, représentante des parents d'élèves a fait remonter une question au sujet des absences d'enseignant-es.

- Quelles actions le Conservatoire entreprend-il pour remplacer les enseignants en maladie de plusieurs semaines ?

Dans la mesure du possible, nous essayons de trouver un-e ou plusieurs remplaçant-es lorsque l'arrêt maladie se prolonge sur plusieurs semaines. Bien sûr, cela n'est pas évident en cours d'année scolaire de trouver des enseignant-es qualifié-es et disponibles. Si c'est le cas, avant d'intervenir auprès des élèves, un délai d'une semaine s'ajoute car il est nécessaire de constituer un dossier administratif.

- Quel est le protocole pour communiquer les absences des enseignants en cas d'absence prolongée ?

Les familles sont prévenues par mail et/ou par téléphone de la durée d'absence de l'enseignant-e puis recontactées pour l'organisation du remplacement lorsqu'il est possible.

Le Conservatoire a toujours à cœur de faire le maximum pour que le cursus des élèves soit le moins perturbé possible.

- **Échanges**

- Un travail sur le rez-de-chaussée du Conservatoire est en cours : le hall doit devenir un vrai lieu de vie, plus convivial et permettre la rencontre entre usagers. L'objectif est de mieux accueillir des familles, notamment les parents d'élèves pour les faire se sentir bienvenus. Une étude va démarrer pour connaître les besoins, les usages. Tous les acteurs du Conservatoire seront consultés, dans la suite des échanges qui ont déjà pu avoir lieu dans le cadre du renouvellement du projet d'établissement.

- Bourses de la ville de Grenoble

La finalité du dispositif des bourses est de proposer un accompagnement global dans tous les dispositifs qui peuvent être chers : gratuité de l'inscription, prise en charge de l'enseignement quelle que soit la pratique, transports, spectacles. Le but est de réduire le plus possible l'abandon des études au Conservatoire et de garantir le meilleur environnement possible pour les élèves.

Le vote du budget de la ville de Grenoble aura lieu au mois de mars et devrait amplifier la tarification solidaire du Conservatoire, notamment en rendant plus abordable la scolarité pour les classes moyennes et en doublant le nombre de boursiers qui passeront de 15 à 30 élèves chaque année.

Rappel des critères d'éligibilité aux bourses ville de Grenoble :

- être domicilié à Grenoble ou dans le département de l'Isère
- être âgé de moins de 25 ans l'année d'inscription
- justifier d'un quotient familial inférieur à 900 €

Toutes les informations sont sur notre site internet : <https://www.grenoble.fr/1591-tarifications-bourses.htm>

- Bourses de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Il s'agit d'un dispositif de bourse pour des élèves en CEPI/CPES. Le Conservatoire reçoit les dossiers et fait une première sélection des dossiers respectant les critères d'attribution. Les services déconcentrés du ministère de la culture instruisent ensuite les demandes et attribue les bourses.

10 dossiers complets ont été reçus par le Conservatoire;

6 ont été rejetés car les candidats ne respectaient pas les conditions fixées par le cadre de gestion (limite d'âge ou revenus trop importants).

4 dossiers ont été remontés à la DRAC après avoir été étudiés en commission d'étude des dossiers avec la présence de représentants de parents d'élèves.

- Question de la communication sur les différents dispositifs de bourses par le Conservatoire.

Il y a un vrai enjeu à faire savoir, faire connaître ces dispositifs hors des canaux traditionnels qui ne parlent qu'aux mêmes usager-es et pas aux publics ciblés (défavorisés, non francophones...).

- Les élèves en éveil de GS vont logiquement prendre la place des CP l'année prochaine, mais est-ce possible d'accueillir de nouveaux CE1 qui ne sont pas passés par l'éveil de CP ? Mme MARKARIAN indique que la réponse à cette question est en cours de réflexion. L'enjeu est de s'adresser le plus tôt possible à un maximum d'enfants pour faire connaître toutes les disciplines.

- Les concerts scolaires sont très demandés et priorités pour l'élémentaire pour l'instant (plutôt que pour les collèges et lycées, dont les collectivités locales de tutelle ne sont pas les principaux financeurs des actions du Conservatoire), tout en assurant une équité entre les écoles de la ville de Grenoble.

M. STRAPPAZON, principal du collège Münch, suggère de conventionner et de chercher des financements de type ADAJ ou le « pass culture » du Conseil départemental (chaque collégien bénéficie de 25€ par an).

- Existe-t-il des indicateurs / objectifs sur les situations sociales ?

Le calcul de la facturation des frais de scolarité au Conservatoire se fait selon le quotient familial (QF) transmis par les familles et tient compte par conséquent de la situation sociale de chaque foyer.

Une étude sur le sujet a été réalisée par le service comptable de la ville de Grenoble et sera rendue publique prochainement.

L'objectif politique est que les effectifs du Conservatoire soient composés de : 1/3 d'élèves dont le QF est inférieur à 700 ; 1/3 dont le QF se situe entre 700 et 1400 ; 1/3 dont le QF soit au-delà de 1400. Plus globalement, l'objectif idéal serait que les élèves du Conservatoire représentent la structure sociale grenobloise, voire d'aller vers une surreprésentation des classes moyennes et moins aisées. Toutefois, le choix est également fait de maintenir des enseignements précis et de niche, qui attirent également les classes aisées.

- Mme MORDANT, présidente de l'harmonie de Grenoble, aborde la question des locaux de l'annexe La Saulaie et regrette ce qu'elle perçoit comme un désengagement du Conservatoire / de la Ville de Grenoble de cette annexe. Mme MORDANT, qui excuse l'association Orféo, s'en fait la porte-parole et en partage le positionnement. Elle regrette l'absence de « gardien » (agent d'accueil et de sécurité NDLR) en continu sur le site, qui est remplacé par une alarme. La présidente de l'harmonie dénonce les restrictions toujours plus difficiles à vivre par les adhérent-es et enseignant-es de son association et la difficulté d'obtenir des salles supplémentaires de la part de la direction du Conservatoire. Mme MORDANT déplore la suppression de l'accès aux voitures dans le parking de La Saulaie. Ces éléments donnent aux membres de l'Harmonie l'impression d'être des gêneurs dans le bâtiment et suscite de vives inquiétudes sur le devenir des locaux de la Saulaie : l'association sera-t-elle maintenue sur le site et quelle position le Conservatoire fera pour ce bâtiment à court, moyen et long terme ? Elle demande enfin si des tarifs préférentiels seront proposés par la ville de Grenoble dans le parking du Musée.

Mme LHEUREUX répond qu'à long terme il n'y a pas d'intérêt pédagogique d'avoir des annexes loin du bâtiment principal. Le but serait que l'ensemble soit resserré autour du bâtiment principal. A moyen terme, l'objectif est d'avoir de nouveaux locaux, dès que possible, et si possible, sur le site de l'INSPE (de part sa proximité géographique) qui est en transition. A court terme, l'objectif de la Saulaie est d'avoir une situation apaisée, et permettant la sécurité des élèves dans la cour de l'établissement qui doit être piétonne. M. FRAUX ajoute que la situation actuelle est la conséquence de la méconnaissance par les associations partenaires des dispositions des conventions de partenariat et qu'elles n'étaient pas censées donner accès à ce parking aux enseignant-es ni aux familles (mais uniquement aux membres du bureau) et qu'une simple tolérance pouvait être entendue pour les transports d'instruments lourds et volumineux. Ce parking ayant suscité de nombreuses convoitises et tensions, son accès sera tout simplement fermé à tous dès les vacances de février. Les arguments logistiques de l'Harmonie sont en revanche légitimes, en conséquence, un accès sera donné, sur demande à la direction du Conservatoire, pour le transport des instruments lourds et volumineux. Mme LHEUREUX conclue que si un projet est envisagé pour ce bâtiment, les partenaires seront avertis, et ce, très en amont. Le jour où il y aura un projet de déménagement, il y aura une période d'échange et de travail pour prévoir le déménagement de tous les utilisateurs de ce bâtiment (régis par une convention de partenariat) en vue de trouver des solutions pour tous. Il est à noter que la gestion du parking du Musée ne relève pas des compétences de la ville de Grenoble.

Mme MORDANT souhaite la réinstauration d'un « conseil de maison » pour l'annexe de La Saulaie.

- M. STRAPPAZON, principal du collège Münch, évoque le travail partenarial mené entre le collège Charles Münch, l'Externat Notre Dame, le Conservatoire, la Police municipale et la Police nationale sur les incidents et faits de délinquance qui ont cours actuellement dans le quartier.